



Fédération des Parcs naturels régionaux de France

## Document de consultation

Passation d'un marché privé pour la réalisation d'une étude sur le thème d'une fréquentation touristique respectueuse de la biodiversité dans les Parcs naturels régionaux de France

Consultation en procédure adaptée

**Contact :**

Stéphane ADAM, Coordinateur Développement durable à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

06 71 00 19 93 / [sadam@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:sadam@parcs-naturels-regionaux.fr)

Thierry MOUGEY, Responsable Biodiversité et gestion de l'espace à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

06 99 94 03 81 / [tmougey@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:tmougey@parcs-naturels-regionaux.fr)

## 1/ Pouvoir adjudicateur

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, enregistrée sous le numéro SIRET 784 845 026 00037, ayant son siège 9 rue Christiani à Paris (75018), représentée par son Président, Monsieur Michaël Weber.

## 2/ Description du maître d'ouvrage

La **Fédération des Parcs naturels régionaux de France** est le porte-parole du réseau des Parcs naturels régionaux (PNR). Outil privilégié de leurs réflexions et de leurs actions communes, elle est chargée de la représentation de leurs intérêts auprès des administrations, des assemblées parlementaires et des organismes institutionnels, et de leur prise en compte dans l'élaboration des textes et politiques les concernant. Elle est aussi une structure de concertation avec les régions et les partenaires nationaux de l'action des PNR, notamment les autres aires protégées françaises et européennes. La Fédération, regroupe 58 PNR, les Régions et des organismes nationaux de protection et de développement. Elle est gérée par un Bureau qui s'appuie sur des commissions qui sont forces de propositions et mettent en œuvre les décisions. La FPNRF ne possède pas de pouvoir prescriptif sur les PNR.

Les **Parcs naturels régionaux** ont pour objet de favoriser un projet de développement durable sur leur territoire en lien avec leurs 5 missions : Protection des paysages, du patrimoine naturel et culturel par une gestion adaptée ; Accueil, information et éducation du public ; Contribution à l'aménagement du territoire ; Contribution au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie ; Expérimentation et contribution à des programmes de recherche. Ils sont au nombre de 58 en 2022, couvrant environ 17% du territoire national avec plus de 4 millions d'habitants. Ils emploient 2200 agents. Ils regroupent un éventail riche de patrimoines remarquables aussi bien culturels que naturels qu'ils se doivent de préserver tout en assurant une mission d'accueil, d'information et d'éducation des publics. L'appui au développement des activités économiques constitue une des missions conduites par les PNR en visant la création de richesses et d'emploi largement appuyée sur la richesse de leurs patrimoines remarquables. Leur tissu économique est relativement semblable à celui des zones rurales françaises : dominé par une forte proportion de petites et très petites entreprises notamment dans les secteurs de l'agriculture, du tourisme, des loisirs et de l'artisanat/industrie.

## 3/ Contexte et objectifs de la mission

### 3.1. Contexte

La fréquentation touristique et la pratique des activités sportives (randonnée, ski de fond, escalade, parapente, VTT...) dans la nature en montagne en France sont en plein essor et ont été accélérées suite aux confinements. Ces activités sont une occasion de contact des Français avec la nature. Mais sans précautions, elles peuvent avoir un impact important sur le patrimoine naturel (dérangement de la faune, sur-piétinement des milieux...). Cette question est à la croisée des enjeux de recherche d'attractivité et de pressions touristiques et urbaines exercée par l'augmentation et la concentration de publics sur certaines périodes et sites. Une première enquête a été conduite, en interne, auprès du réseau des PNR lors du 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 afin de connaître leur posture par rapport aux questions de fréquentation touristiques et d'activités dans la nature. Elle a mis en lumière la recherche de solutions visant à organiser la pratique de ces activités, à la fois dans l'espace et dans le temps, en lien avec les pratiquants et que cela renvoyait à des problèmes ponctuels de pics de fréquentation sur certains sites et à certaines périodes et non systématiquement à des phénomènes de surfréquentation généralisée. Il n'en reste pas moins que les PNR, dans une grande majorité, envisageaient de renforcer des actions sur ce sujet dans un futur proche.

Les PNR s'engagent par ailleurs, de plus en plus, pour faire prendre conscience aux habitants et aux touristes de leur empreinte biodiversité, liée à leur mode de vie, leurs pratiques et leur

consommation, et aux écogestes permettant de la réduire, à l'image du « Défi familles à biodiversité positive » en cours d'expérimentation dans une douzaine de PNR.

Les PNR se positionnent sur le sujet en lien avec leurs missions d'accueil du public, d'information, d'éducation, d'aménagement de l'espace, de préservation du patrimoine naturel et de développement socio-économique.

Les actions mises en œuvre par les PNR pour améliorer la prise en compte de la biodiversité dans le domaine du tourisme peuvent être classées selon la typologie suivante :

- Communication en direction des touristes sur leur empreinte biodiversité et des gestes à adopter pour la limiter : chartes de « bonne pratique », sensibilisation par des opérations de « maraudage », nudges, écogestes, etc. ;
- Observation, connaissance et comptage des flux sur les sites fragiles ;
- Études et suivis de l'impact de la fréquentation sur la biodiversité (espèces et écosystèmes) ;
- Recours aux outils juridiques en lien avec les autorités détentrices de pouvoirs réglementaires et concertation/partenariat avec les détenteurs de pouvoirs de police ;
- Mise en œuvre d'aménagements adaptés ;
- Développement d'offres touristiques originales permettant, de par leur nature, de répondre à ces enjeux (offres plus diffuses...).

### 3.2. Objectifs de la mission

En réponse à l'enjeu d'une meilleure prise en compte de la biodiversité dans le domaine du tourisme, les PNR voient l'intérêt de conduire des actions en inter-Parcs (régional ou national). Nous avons donc inscrit ce thème comme prioritaire dans le programme d'action à traiter par la FPNRF dans les 2 à 3 années à venir. A ce titre, nous :

- avons créé un groupe de travail inter-Parcs ad hoc ;
- travaillons ce thème dans le cadre d'une action du plan d'investissement pour le tourisme en montagne (ANCT intitulée « Promouvoir un tourisme respectueux de la biodiversité », qui réunit également d'autres réseaux d'acteurs, engagés plus spécifiquement sur les problématiques de fréquentation touristique et d'activités de pleine nature (Réseau des Grands Sites de France, Parcs nationaux / OFB, Fédération française de la randonnée).

La FPNRF souhaite donc :

- analyser les principales démarches remarquables conduites dans le cadre des différentes typologies d'actions listées ci-dessus. Les démarches qui avaient fait l'objet de l'enquête de 2021 pourront être analysées, notamment par l'organisation d'entretiens avec les PNR concernés. Ce travail devra être élargi à des démarches dont la FPNRF n'aurait pas connaissance, notamment des démarches qui auraient vu le jour lors de l'été 2021 et/ou de l'été 2022 ou qui seraient menées dans des PNR n'ayant pas répondu à l'enquête.
- capitaliser et transférer ces retours d'expériences au sein du réseau des PNR dans un 1<sup>er</sup> temps et ensuite au-delà. Ces retours d'expériences remarquables et leurs analyses dans les PNR seront complétés par des démarches menées par d'autres aires protégées citées ci-dessus ou territoires ruraux français et européens (en particulier de montagne). Ce travail conduit avec le prestataire retenu s'appuiera sur les travaux déjà engagés notamment par l'Office français de la biodiversité (cf. « La fréquentation des espaces naturels protégés dans le contexte de crise sanitaire – Synthèse de l'état des lieux non exhaustif et fiches de retours d'expériences », 2021), le Réseau des Grands Sites de France (guide « Le tourisme durable en pratique : 20 exemples innovants dans les Grands sites de France », 2016) et la FFRandonnée (Action « Agir sur la fréquentation des itinéraires en montagne »). Des entretiens pourront être organisés avec les personnes-ressources de ces structures partenaires. Cela permettra d'extraire les enseignements principaux de leurs expériences, utiles aux PNR pour la mise en œuvre de leurs actions sur ce thème.

### 3.3. Définition des besoins et attendus

La mission recouvre les prestations suivantes :

**1- Réalisation d'un recueil d'expériences et d'outils innovants** mis en œuvre ou qu'il serait pertinent de mettre en œuvre dans le futur au sein des PNR, en 2 volets :

- Le volet 1 : expériences portant sur les différentes typologies d'actions citées ci-dessus et notamment de sensibilisation et d'information en direction des pratiquants des activités de pleine nature. Les expériences seront analysées pour en tirer les enseignements. Ce volet sera publié avant finalisation du recueil complet qui comprendra deux volets.
- Le volet 2 : outils innovants existants ou à créer, incitant les touristes et pratiquants de sports de nature à des « écogestes » dans les territoires de montagne, avec une analyse de ces outils (intérêt, coût de mise en œuvre...).

Concernant le volet 1, cela se traduira par la création de fiches s'appuyant sur le travail déjà engagé par le Réseau des Grands Sites de France (RGSF) dans le cadre de son guide pour la gestion durable de la fréquentation, en cours de réalisation.

Ces fiches sont de deux ordres : « méthodologiques » et « pratiques ».

Vous trouverez en annexe une présentation du guide du RGSF.

Le travail d'analyse d'expériences doit permettre la mise en place d'actions concrètes adaptées au contexte rencontré sur les PNR.

Les livrables devront être pédagogiques et illustrés.

**2- Formation/échange** dans le cadre de webinaires organisées à destination des PNR et de représentants d'autres territoires ruraux, notamment de montagne. 2 sont prévues sur les thèmes suivants :

- . 1<sup>ère</sup> : Sensibilisation et information en direction des pratiquants des activités de pleine nature. Ce webinaire abordera plus précisément la connaissance des flux touristiques et des activités de pleine nature. Ce webinaire servira à enrichir le volet 1 du recueil.
- . 2<sup>ème</sup> (en format "atelier de réflexion") : Incitation des touristes à des « écogestes » dans les territoires de montagne. Ce webinaire servira à enrichir le volet 2 du recueil avant sa finalisation. Il permettra d'identifier de nouveaux outils innovants susceptibles d'être créés puis testés, dans les années à venir, dans des PNR volontaires.

### 3.4. Calendrier de réalisation et modalités d'exécution

#### Calendrier

La mission porte sur une période d'un an. Elle démarrera en octobre 2022.

Dans le cadre de cette mission, plusieurs temps d'échanges seront organisés :

- Une réunion de cadrage, en visio, 2h maxi, en début de mission,
- Une intervention d'une demi-journée maxi lors d'une réunion en présentiel (ex. Séminaire Tourisme de la Fédération des PNR de France), qui se déroulera dans l'un des PNR de France (9 au 10 novembre 2022 dans le Parc des Baronnies provençales),
- Plusieurs points d'étape seront organisés, durant toute la durée de la mission, en visio.
- Deux interventions, en visio, lors des webinaires (un au 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 et un au 2<sup>ème</sup> trimestre 2023).
- Un temps de restitution, en visio, de 3h maxi à la fin de la mission.

#### Type de marché

Marché privé de service, soumis aux règles de la commande publique en application de l'ordonnance »2015-899 du 23/7/15 relative aux marchés publics désormais codifié à l'article L 1211-1 du code de la commande publique.

Consultation en procédure adaptée.

## Pilotage

La mission est pilotée par Stéphane Adam, responsable « Développement durable » et Thierry Mougey, responsable « Biodiversité et gestion de l'espace » à la FPNRF. Les prestations seront conduites en relation étroite avec Laura Léotoing (déléguée générale de l'Inter-parcs du Massif central – IPAMAC) qui vient en appui de la FPNRF sur cette mission.

Le travail sera conduit avec l'appui d'un groupe de travail inter-parcs mobilisé par la Fédération pour alimenter la réflexion.

### 3.5. Budget de la mission

Le budget sera d'un montant maximum de 13 000 € TTC.

Le paiement au prestataire retenu se fera en 2, voire 3 fois.

## 4/ Modalités de réponse à la présente demande

### 4.1. Compétences attendues

- Compétences dans le domaine du tourisme et en particulier sur son empreinte biodiversité et les questions de gestion des fréquentations ;
- Compétences en réalisation de supports pédagogiques et en formation ;
- Compétences en expertise de projet ;
- Connaissance souhaitable des Parcs naturels régionaux (contexte et valeurs) et plus globalement des aires protégées.

La méthode est ouverte aux propositions méthodologiques du prestataire.

### 4.2. Critères de choix

- Compétences ;
- Offre méthodologique et capacité à réaliser l'ensemble des prestations décrites ;
- Délais de réalisation à compter de la réception du bon de commande ;
- Prix.

### 4.3. Documents à fournir

- Une note technique (10 pages maximum) avec la compréhension du besoin, les références en la matière, la présentation de l'équipe et le rôle de chacun, la méthode proposée et le calendrier de réalisation de la mission ;
- Un devis présentant le prix unitaire HT & TTC, le nombre de jours consacré à la prestation.

Les prix sont réputés couvrir les droits de propriété intellectuelle afférents aux prestations.

Justificatifs de candidature à produire par le candidat pressenti attributaire avant notification du contrat ou de la commande :

- attestation sur l'honneur relative aux interdictions et incapacités à soumissionner à un marché public (modèle 3-b) ;
- attestations de régularité sociale et fiscale (<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23384>)
- La liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat. Cette liste précise pour chaque salarié sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

Conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics, la Fédération pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant proposé une offre.

Dans le cadre de la pré-sélection des offres, il pourra être organisé des auditions, en visio-conférence, le vendredi 30 septembre 2022 en matinée.

Un seul attributaire du marché – groupements autorisés.

### 4.4. Délais de réponse

La consultation s'étend du 24 août au 19 septembre 2022 à 9h00. L'offre est à envoyer aux emails suivants : [sadam@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:sadam@parcs-naturels-regionaux.fr) et [tmougey@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:tmougey@parcs-naturels-regionaux.fr).

# ANNEXE

## Guide pratique sur la gestion durable de la fréquentation dans les Grands sites

Le RGSF s'est engagé dans la réalisation d'un guide pratique sur la gestion durable de la fréquentation.

Ce guide s'appuie sur l'expérience des Grands Sites et intègre quelques expériences d'autres Territoires notamment sur des Parcs. Il s'adresse aux gestionnaires de Grands Sites de France et à tous les gestionnaires de territoires patrimoniaux fréquentés.

Pour cela, le RGSF a réuni un comité de pilotage qui réunit les différents partenaires concernés (Atout France, ADN Tourisme, Ministère du tourisme, ATD, CDC/BDT, OFB).

La démarche a commencé par un recensement d'expériences intéressantes auprès d'une trentaine de Grands Sites entre novembre 2021 et mars 2022 autour de 10 thématiques qui vont structurer le guide :

- . Gouvernance et stratégies territoriales
- . Observation de la fréquentation
- . Transformation de l'offre touristique
- . Outils règlementaires et contractuels
- . Aménagements d'accueil
- . Gestion de la circulation et des stationnements
- . Développement des mobilités douces
- . Gestion des activités de pleine nature
- . Communication et sensibilisation
- . Accueil des visiteurs et outils de médiation

Cette dizaine de thématiques est représentative de la diversité des modes d'intervention sur les territoires de grands sites mais est souvent adaptée au contexte des PNR.

Il est prévu pour chacun de ces thèmes la rédaction :

- d'une fiche méthodologique avec rappel du contenu, des enjeux et des recommandations
- d'une fiche pratique déclinant chacune des fiches méthodologiques répondant aux questions du pourquoi, comment, quels enseignements tirés.

Ces fiches seront nourries par des exemples d'actions conduites sur des Grands sites parmi lesquels nous retrouvons totalement ou partiellement des territoires de PNR (Canigou, Bibracte, Marais poitevin, Puy Mary, Puy de Dôme, Les 2 Caps blanc et gris, Gorges du Verdon).

Suite au recensement d'expériences remarquables, il est prévu la rédaction pendant l'été 2022 et la finalisation du guide durant l'automne/hiver 2022.

De plus, le projet s'appuiera sur un volet expérimental sur le terrain, à travers l'accompagnement de deux territoires pilotes à la structuration d'une destination éco-touristique. Il impliquera un Grand Site déjà engagé dans cette démarche et un autre territoire, hors RGSF, souhaitant être accompagné pour s'y engager à son tour.

Enfin, un séminaire de restitution est prévu en avril-mai 2023.

A noter qu'un éducteur a été organisé au printemps 2022 sur le grand site du Canigou pour alimenter les réflexions.